

Le gouvernement veut créer une "Métropole de Paris"

LE MONDE | 04.03.2013 à 11h22 • Mis à jour le 04.03.2013 à 12h03

Par Béatrice Jérôme

C'est une petite révolution institutionnelle dans l'histoire de Paris. Pour la première fois depuis la suppression du département de la Seine en 1968, la capitale et ses voisins pourraient siéger dans une instance de décision politique commune.

Jean-Marc Ayrault devrait annoncer, mercredi 6 mars, la création d'une "Métropole de Paris", dotée de moyens pour encourager [les maires de la banlieue](#) à bâtir plus de logements. Cette réforme est inscrite dans le projet de loi sur la décentralisation dont *Le Monde* s'est procuré le texte récemment transmis au Conseil d'Etat.

Commentaires de L'AMUTC

Il ne s'agit pas de cela :

- Il faut construire plus de logement là où sont les emplois, c'est à dire à Paris et dans le 92 !
- Il faut construire des logements sociaux dans les villes où il en manque.

UNE NOUVELLE GOUVERNANCE

Ce Grand Paris du logement prévu pour 2016 devrait être gouverné par un "conseil" réunissant le maire de Paris et les présidents des futures grandes intercommunalités du Bassin parisien. "Le président de la Métropole de Paris sera élu par le Conseil métropolitain, parmi ses membres", prévoit le projet de loi.

Commentaires de L'AMUTC

Drôle de conception de la démocratie !

Le "Conseil métropolitain" est composé du maire de Paris et des présidents des intercommunalités de la Métropole – le maire de Paris pourra donc théoriquement en devenir le président. Pour coordonner les actions avec la région, une "conférence métropolitaine" réunira le Conseil de la métropole, les présidents de la région et des départements.

Commentaires de L'AMUTC

Encore une usine à gaz !

La Métropole aura pour périmètre l'aire urbaine définie par l'Insee comme "la zone dense" qui concentre 90 % des logements et de la population de l'Ile-de-France, soit près de 10 millions d'habitants.

GB Pourquoi exclure les 10 % restant ? Cela n'a aucun sens, sauf si l'on prévoit de faire évoluer cette « métropole » vers une « vraie » métropole récupérant la quasi totalité des pouvoirs en matière d'urbanisme (super intercommunalité).

UNE INTERCOMMUNALITÉ OBLIGATOIRE

L'Ile-de-France est aujourd'hui un territoire émietté. Le projet de loi prévoit l'obligation d'y créer des grandes intercommunalités de 200 000 à 300 000 habitants au minimum d'ici 2015 – seule une dizaine compte aujourd'hui plus de 150 000 habitants. Elles se verront dotées par la loi d'outils de programmation plus contraignants à travers [des plans locaux d'urbanisme intercommunaux qui seront obligatoires](#).

Commentaires de L'AMUTC

Toujours le même souci : éloigner les citoyens des lieux où sont prises les décisions. Ce n'est plus la démocratie « locale », c'est une oligarchie d'un petit nombre de « grands élus » irresponsables.

LA POLITIQUE DU LOGEMENT

A peine 40 000 constructions nouvelles sortent de terre chaque année aujourd'hui en Ile-de-France. [L'objectif de 70 000 nouveaux logements fixé par la loi sur le Grand Paris de 2010 implique d'augmenter de 40 % la programmation des communes dans l'agglomération](#). L'accueil des sans-abri est également très mal réparti. Paris et ses départements limitrophes concentrent 75 % des places d'hébergement.

Commentaires de L'AMUTC

Absurde de mettre toutes les communes sur un pied d'égalité. Il faut tenir compte au cas par cas de l'emploi et de la proportion de logements sociaux. Il faut mettre sous tutelle les villes qui ont « trop » d'emplois (Paris en tête) et celles qui n'ont pas assez de logements sociaux (Paris en est malgré un effort réel depuis dix ans).

Dans ce contexte, la vocation de la Métropole sera d'accroître l'efficacité de la production de logements, respectueuse des normes d'économie d'énergie, mais aussi la solidarité en matière d'offre d'hébergement d'urgence. Si le gouvernement ne supprime pas aux maires leur sacro-saint pouvoir de délivrer les permis de construire – bien que certains experts du logement le préconisent – les édiles se verront placés sous une double injonction : celle de la Métropole et celles des futures intercommunalités.

Commentaires de L'AMUTC

Le gouvernement manque de courage ! Il faut donner à la région un droit de préemption et un droit de regard sur les demandes de permis de construire, avec un avis conforme (droit de veto)

Le projet de loi indique que la Métropole sera chargée d'établir un "*schéma métropolitain de l'habitat et de l'hébergement*". Il comprendra "*un plan climat énergie*" pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, "*un plan de l'urgence sociale*" et des objectifs de production et de répartition de logement.

Le gouvernement ne prévoit pas de décentraliser la politique du logement. Mais la Métropole pourra "*recevoir de l'Etat une délégation de compétences*". Elle pourrait répartir l'enveloppe de "*l'aide à la pierre*" versée aux maires pour les encourager à bâtir.

La Métropole pourrait décider "*d'opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain*" pour lesquelles elle délivrerait – à la place de l'Etat – des "*autorisations de construire*". Elle "*soutiendra les collectivités locales*" en cofinçant des équipements publics réalisés en accompagnement de programmes de logements.

Le projet de loi prévoit également la création d'un "*schéma régional du logement*" élaboré par la région. Mais ce document ne pourra être adopté qu'avec l'accord de la Métropole qui aura le dernier mot s'agissant de la programmation de logements sur son territoire.

LES FINANCEMENTS

La Métropole disposera d'une dotation de fonctionnement et d'un "*fonds d'investissement métropolitain*" dont le montant sera fixé dans le cadre des lois de finances.

Le projet de loi crée également un "*fonds de solidarité pour les départements de la région d'Ile-de-France de 60 millions d'euros*" qui sera financé par les conseils généraux les plus riches au profit des plus pauvres.

LES TRANSPORTS

Le territoire de la Métropole de Paris correspond grosso modo à celui couvert par la future ligne de métro du Grand Paris Express conçu sous Nicolas Sarkozy. Jean-Marc Ayrault doit annoncer, mercredi 6 mars, le calendrier de ce chantier de 200 kilomètres en forme de double rocade.

Malgré une révision à la baisse du dimensionnement des infrastructures, le projet devrait dépasser 26 milliards d'euros, selon les estimations récentes du gouvernement. Le métro devrait desservir 72 gares autour desquelles doivent se réaliser de très grandes opérations immobilières. Le premier ministre devrait s'engager, mercredi, à réaliser l'ensemble du schéma à horizon 2030. C'est un autre pari gigantesque.

Béatrice Jérôme

L'histoire du Grand Paris

29 avril 2009 Discours de Nicolas Sarkozy sur le Grand Paris à la Cité de l'architecture et du patrimoine

Juin 2009 Création de Paris Métropole, syndicat mixte d'études qui regroupe 203 collectivités locales **Février 2010** Création de l'Atelier international du Grand Paris

3 juin 2010 Loi sur le Grand Paris qui définit le réseau du grand métro et crée la Société du Grand Paris, chargé de sa mise en œuvre

26 janvier 2011 Accord entre l'Etat et la région Ile-de-France sur le futur métro du Grand Paris

16 janvier 2013 François Hollande affirme vouloir "donner à l'agglomération parisienne les moyens d'agir à la bonne échelle".

Grand Paris : la victoire de Bertrand Delanoë sur Jean-Paul Huchon

LE MONDE | 04.03.2013 à 11h17 • Mis à jour le 04.03.2013 à 11h40

Par Béatrice Jérôme

Elle s'appellera "Métropole de Paris" et non "de Paris-Ile-de-France" comme prévu dans une version provisoire du projet de loi sur la décentralisation. La nuance est révélatrice. Le gouvernement a tranché : en dotant l'agglomération francilienne d'une instance chargée du logement avec des pouvoirs importants, il a choisi l'approche défendue par Bertrand Delanoë aux dépens de celle de Jean-Paul Huchon.

Par-delà des relations personnelles teintées de rivalité, une divergence de fond sépare le maire de Paris et le patron de la région, tous deux socialistes. Seule une instance politique qui enjambe la barrière du périurbain et coalise la capitale et ses voisins permettra de surmonter la pénurie de logement : ce credo de M. Delanoë est aussi celui des acteurs de terrain. *"La capitale est trop petite pour résoudre seule la crise du logement. On a besoin d'une vision globale à l'échelle de la petite couronne"*, affirme ainsi Patrick Doutreligne, délégué général de la Fondation Abbé-Pierre.

Commentaires de L'AMUTC

Oui, la région doit voir ses pouvoirs renforcés dans le domaine du logement. L'exemple des roms le montre bien.

M. Huchon a défendu jusqu'au bout la création d'une "autorité organisatrice du logement" à dimension régionale. Une concentration des moyens financiers de l'Etat et des collectivités au profit de l'agglomération risquerait, selon lui, de s'opérer au détriment des périurbains, sans cesse plus nombreux aux franges de la région, et d'accentuer un sentiment de relégation, propice au vote extrémiste, a-t-il plaidé à l'Elysée comme à Matignon.

LE SURSAUT DE HOLLANDE

"Comment satisfaire Delanoë sans humilier Huchon ?" se sont interrogés pendant des semaines les cabinets ministériels chargés de la réforme. *"On a d'un côté un sommet de l'Etat qui n'a aucune opinion tranchée et de l'autre des acteurs locaux qui ont des positions bien arrêtées ce qui explique que les combats de coqs entre élus ont prospéré"*, décrypte l'entourage d'un ministre.

Il aura fallu un sursaut de François Hollande dans les derniers jours pour que la tentation du compromis qui ne fâche personne ne l'emporte pas sur le souci d'inventer un levier métropolitain efficace.

La détermination d'Anne Hidalgo d'obtenir l'annonce de la création d'une "vraie gouvernance du Grand Paris" avant les municipales de 2014 a été décisive dans le choix de l'exécutif. *"J'ai confiance en le gouvernement, mais je le redis, ce projet ne peut pas être en demi-teinte"*, prévenait la candidate du PS au fauteuil de maire, le 7 février dans Les Echos.

Le gouvernement n'a pas, non plus, voulu laisser la capitale en dehors du mouvement de réforme en faveur des métropoles. *"Soutenir la création d'une métropole à Lyon et à Marseille impliquait de la promouvoir de manière ferme et lisible aussi à Paris"*, explique un membre de cabinet. Le combat va se poursuivre au Parlement. Pour défendre l'échelon régional, M. Huchon pourra s'appuyer sur des parlementaires franciliens prêts à se mobiliser contre l'hégémonisme de Paris.

Commentaires de L'AMUTC

Et surtout sur le respect de la démocratie (des élus au suffrage direct devant rendre compte) et sur la recherche de l'efficacité (une véritable usine à gaz). Créer une « métropole » ayant le logement pour seule compétence, c'est vider la de son sens la compétence de la région dans le domaine de l'aménagement. Logement, emploi et transports sont inséparables.

Béatrice Jérôme